Assemblée nationale

La séparation de la poste des télécoms à l'ordre du jour

Les députés se sont retrouvés le jeudi 23 mai 2002 au Palais des Gouverneurs. L'occasion leur a été donnée de s'informer amplement sur processus et des stratégies de la réforme de l'administration postale au Répin

Saisie par le Président de l'Assemblée nationale pour produire un rapport en vue de l'examen du projet de loi sur la réforme de l'administration postale au Bénin, la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme, a sollicité l'appui technique de l'Union postale universelle (Upu) pour l'éclairer sur le nouveau contexte postal, les défis ainsi que les expériences en cours dans les autres pays. Dans son mot d'ouverture, l'honorable

Symphorose Béatrice Lakoussan a d'abord énuméré les causes de la sé-paration de la poste des télécommunications. Se Ion Mme Lakoussan, poste évolue actuellement dans un monde très dynamique en pleine mutation sur les plans économique, politique et social. « la poste ressent les incidents des nouvelles technologies telles que les télécommunications et l'informatique. Ce développement des nouvelles technologies est à la fois un défi et une opportunité », a-t-elle ajouté tout en soulignant l'intérêt que les uns et les autres ont à prendre en compte les données de l'Upu. Le vice directeur du Bureau international de l'Upu Dr. Moussibahou Mazou a éclairé les députés avant l'ouverture des débats.

> Jean-Christophe Houngbo

BR Ouémé/Plateau

Municipales de décembre 2002

Edgard Alia élu président de l'Association des indépendants

Edgard Alia a été élu président du conseil d'admi-nistration de l'Association des indépendants pour le développement de la ville de Cotonou (Aidc), portée sur les fonts baptismaux samedi 25 mai 2002 dernier à l'Hôtel Croix du Sud. Au cours de cette assemblée générale constitutive de l'Aidc, plusieurs personnes ont demandé à M. Edgard Alia de présenter sa candidature aux élections municipales du 1er décembre prochain. Celui-ci leur a répondu qu'il s'est fixé comme mission humanitaire d'être à tout moment aux côtés de ses compatriotes sans distinction de région, de religion pu de parti politique. «conseiller municipal ou pas, M. Edgard Alia poursuivra contre vents et marrées, cette noble mission humanitaire », a-t-il dit. M. Edgard Alia a ajouté que Le temps de la réflexion le fixera peut-être sur les relations de son associa tion «Humanité-Bénin» avec l'Aidc ». La seconde instance de l'Aidc, le conseil exécutif est dirigé par

M. William Comlan et est composé de onze membres. Selon le président du comité préparatoire Félécien Cotomalè, l'Aidc est la concrétisation de plusieurs séances de réflexion qui ont conduit à la mise en place de ce creuset dans lequel de vrais indépendants peuvent se retrouver, s'organiser et mettre en commun leurs moyens d'action pour aller à l'assaut de l'arène du pouvoir local ».

Boubacar Boni Biao

Affaire Telecel-Benin, Sarci

L'audience en interprétation reportée au 6 juin

Le procès en interprétation de la décision du 07
mars dernier pour régler
le différend entre TelecelBénin et la Sarci de M.
Séverin Adjovi a été prorogé pour le 6 juin prochain. La séance qui devrait se tenir jeudi 23 mai
dernier n'a pu avoir lieu au
tribunal de Cotonou, l'un
des juges qui s'était récusé n'ayant pas encore
été remplacé. Les conseils

de M. Adjovi avaient demandé des éclaircissements sur cette décision qui avait permis le maintien du directeur général de Telecel-Bénin M. Jimmy Shampemba à son poste alors qu'un expert a été commis pour vérifier sa gestion. Ces avocats redoutent que cette présence de M. Shampemba n'ait une quelconque influence sur l'objectivité du travail de cet expert. Ceux de la société Telecel-Bénin estiment quant à eux que les conseils de M. Adjovi font de la diversion juste pour gagner du temps. L'issue de ce procès en interprétation permettra la poursuite du juigement proprement dit de l'Affaire Telecel-Bénin contre Sarci.

Boubacar Ben! Biao

Point de presse du directeur pour l'Afrique de l'Oic Amadou Kanouté se félicite du professionnalisme des organisations de consommateurs.

A la fin de sa visite de travail au Bénin, M. Amadou Kanouté, directeur pour l'Afrique de l'Organisation internationale des consommateurs a rencontré vendredi 24 mai 2002 la presse nationale au Centre d'éducation à distance à Cotonou. L'objectif était de faire le point de sa visite et de faire ses remarques sur les actions que menent les organisations de consommateurs au Bénin. D'après M. Ama-

dou Kanouté, ces organisations Bénin font de plus en plus preuve de professionnalisme dans leurs actions sur le terrain. «Je me félicite beaucoup de ce que j'ai constaté sur le terrain. Les organisations de consommateurs sont passées d'une approche conflictuelle dictée par le besoin de se faire connaître et de s'imposer à celle de la professionnalisation qui leur permet de servir d'in-

terface entre les consommateurs à la base et les décideurs», a-f-il expliqué. Cependant, ces organisations de consommateurs doivent se mettre ensemble afin de se rendre incontournables. Signalons que cette rencontre avec la presse a bouclé une série d'activités que M. Kanouté a menées au cours de sa visite.

in suspens.

Clarifier les rôles

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) est donc finalement sortie de son mutisme. Jeudi dernier, l'institution de régulation des activités de médias s'est prononcée sur la nomination des responsables des organes de presse du service public prononcée une semaine plus tôt par le gouvernement. Et le moins qu'on puisse dire, c'est que l'équipe dirigée par Timothée Adanlin est décidée à en finir une fois pour de bon avec les batailles cycliques autour des nominations des responsables des organes de presse du service public, en même temps qu'elle désarme le gouvernement en prenant ses distances notamment par rapport au Directeur général de l'Office de radiodiffusion et télévision du Bénin (Ortb). En décidant de saisir la Cour constitutionnelle, l'Institution de régulation a eu une position de sagesse qui mérite d'être saluée. En effet, sans se lancer dans une guerre entre institutions qui n'aura d'effets que d'embrouiller tout le monde vu que la crise a déjà perduré, la HAAC, tout en disant haut et fort qu'elle n'est pas d'accord avec la manière dont les choses ont été faites, a préféré s'en remettre à l'arbitrage de la Cour Constitutionnelle. Désormais la décision que rendra la Cour devra engager tout le monde et surtout fixera chacun sur ses prérogatives, en attendant peut-être que le système de nomination lui-même soit revu.

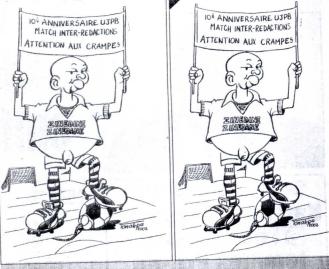
En effet, la question que soulève cette dernière bataille sur les nominations des Directeurs des organes de presse de service public est l'efficacité ou l'utilité des propositions faites par la HAAC. En réalité, aujourd'hui, on se rend compte que cette disposition constitutionnelle, qui voudrait que la HAAC propose à la nomination du Chef de l'Etat les responsables des organes de presse du service public n'a plus sa raison d'être. Car, il y a une logique qui veut que celui qui propose n'impose pas non plus des gens à celui qui nomme. Alors, à défaut de s'entendre sur les personnes à nommer, il ne peut y avoir que crise et le gagnant finalement, c'est toujours celui qui nomme. Hélas ! Et chaque fois qu'il est question de procéder à ces genres de nomination cela a toujours été compliqué entre la Haac et le gouvernement. Ainsi à deux reprises déjà le prédécesseur de Timothée Adanlin, René Megniho Dossa avait rencontré les difficultés sur le même dossier. La seconde fois, il a opté pour l'appel à candidature, une trouvaille critiquée par les médias à l'époque mais qui a eu le mérite d'avoir été bien mené et surtout de déboucher sur des propositions de trois (3) noms par poste. Le gouvernement en a eu pour son compte, ce qui a évité la crise. Mais entre-temps, il y a eu le cas Houĕnontin que la première mandature de la HAAC (celle dirigée par René Megniho Dossa) n'a pu gérer et qu'il a légué à l'actuelle qui n'a pu non plus s'en sortir. Voulant donner sa touche à la procédure, l'actuelle mandature de la Haac a adopté le schéma d'appel à candidature mais avec la précision que seuls les premiers par poste seront proposés à la nomination du Chef de l'Etat. Ce fut fait. Des noms sont récusés par le Général. D'autres propositions ont été faites. Un nom a été encore récusé. La Haac se fâche et cesse ses propositions. Or, le Général dispose déjà de la Décision qui a classé les candidats après la procédure de sélection. Il s'en sert.

qui à classe les calibidats après la front de la Cour Constitutionnelle, il faut désormais Quelle que soit l'issue de la saisine de la Cour Constitutionnelle, il faut désormais que les choses soient claires : soit tout passe sous le contrôle de la HAAC (qui nomme directement), soit tout passe sous la responsabilité directe du gouver-

nement. Ainsi tout ira dans la clarté.

Agapit Napoléon

LES HUIT ERREURS MATINALES N' 790



Recherchez les 8 erreurs sur le second dessin . Solution du jeu dans "Le Matinal" N°1277

Solution du jeu n°789

- 1- Joue gauche de la femme
- 2- Pouce droit
- 4- Pied de la chaise derrière au milieu
- 5- Dossier de la chaise
- 6- Trait sur la 2è chaise
- 7- Ombre du pied droit de la femme 8- Poignet gauche de l'homme